

Lons-le-Saunier, le 22 août 2012

PRÉFET
DU JURA

C
O
M
M
U
N
I
Q
U
É
E
D
E
P
R
E
S
S
E

Centralisation des demandes de titres de séjour en préfecture

A compter du 1^{er} septembre, les demandes de titre de séjour seront centralisées en préfecture à Lons-le-Saunier.

Les ressortissants étrangers pourront déposer, en personne, au bureau des nationalités aux heures d'ouverture du service (du lundi au vendredi de 09h00 à 11h45) les demandes de titres suivants :

- Cartes de séjour temporaire
- Cartes de résident
- Cartes de retraité
- Cartes de résident longue durée européen
- Titres d'identité républicain (TIR) pour les mineurs nés en France
- Documents de circulation enfants mineurs (DCEM) pour les mineurs nés hors de France
- Suivi des demandes d'asile

Les mairies et les sous-préfectures n'accepteront plus aucun dossier de demande de titre de séjour.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter le bureau des nationalités les mardis et jeudis matin de 09h00 à 11h45 (03.84.86.85.23)

CONTACT :
Préfecture du Jura

Service Communication Interministérielle

Téléphone : 03.84.86.84.00 Télécopie : 03.84.43.42.86
Email : pref-communication@jura.gouv.fr